



ELECTION INTERPROFESSIONNELLE

TPE du 28 novembre au 12 décembre 2016

- TPE = Très Petites Entreprises
- Ou Entreprises et Associations de moins de 10 salariés

Vous êtes tous et toutes concerné(e)s

Associations
L'UNSA
TPE

C'est l'affaire de Tous!



- Chaque adhérent(e), chaque sympathisant(e) de l'UNSA, est un vecteur de démultiplication. Autour de vous, conjoint, enfants, amis, famille, collègues, etc... travaillent peut être dans une entreprise ou une association de moins de 10 salariés.
- Un des enjeux de cette campagne Election TPE 2016 sera la participation maximum d'adhérent(e)s de tous les syndicats de l'UNSA (public - privé). En effet, si chaque adhérent(e) et sympathisant(e) de l'UNSA fait voter au minimum un salarié de TPE de son entourage sur le sigle UNSA.... L'objectif sera atteint, l'UNSA sera représentative dans toutes les instances de négociations, pour vous accompagner et vous défendre dans votre parcours professionnel.

QUI est concerné ?

- Tous les salarié(e)s ayant exercé(e)s dans une entreprise ou une association pendant l'année 2015, quelque soit le nombre d'heures travaillés.
- Temps plein, ou à Temps partiel (minimum 1 heure)
- Ayant reçu un bulletin de salaire ou une attestation d'employeur en provenance du Chèque Emploi Association – CEA.



Comment votez?

Chacun(e) des salarié(e)s des entreprises ou des associations (comprenant moins de 10 salariés) recevra directement à son domicile, par la Poste, le matériel de vote envoyé par le Ministère du Travail.

NE JETEZ PAS CETTE ENVELOPPE

Sitôt reçu le matériel de vote, votez et faites voter sur le sigle UNSA.

Deux modalités de vote

Scrutin du 28 novembre au 12 décembre 2016



Vote par correspondance



Vote électronique

VOTEZ, FAITES VOTEZ

- Chaque adhérent(e), ou sympathisant(e), recueille à partir du 28 novembre 2016, le vote des salarié(e)s des TPE:
- - soit avec l'enveloppe pour la glisser dans une boîte à lettre postale (vote par correspondance)
- - soit accompagner le salarié dans son vote électronique

Respectez les délais du scrutin du 28 novembre au 12 décembre 2016

Conditions de travail

Formation professionnelle

Salaires

Droits du travail

Congés

Protection sociale

Convention collective

*Vous travaillez dans une entreprise
de moins de 11 salarié-e-s*

**L'UNSA met à votre disposition
un numéro de téléphone
pour répondre à vos questions.**

09 69 36 69 00

tarif fixe au 09, accès direct au 06

TPE
Salarié-e-s
à part entière!



www.unsa.org



**4.5 millions de salarié(e)s
dans les entreprises de moins de 11 salariés**

**Je suis salarié(e) d'une TPE
l'Unsa m'informe**

ici ▶ 09 69 36 69 00

(prix d'une communication locale)

tpe@unsa.org - <http://tpe.unsa.org>

TPE*
Salarié-e-s
à part entière !





Assistances maternelles
Artisanat
Cabinets médicaux
Experts comptables
Associations
Transports
Secrétariat
Petits commerces
Petites entreprises
Métiers du sport
Salariés des particuliers
Construction

*Vous informer ... Vous assister ...
Vous renseigner ... Vous écouter...
Vous représenter ... Vous ...*

**À l'Unsa, le syndicalisme
est utile et efficace !**

www.unsa.org

Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Nir puis jeter sur la voie publique